

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



11 juillet 2019



Voltalia annonce le grand succès de son augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires pour un montant d'environ 376 millions d'euros

- Le montant final brut de l'augmentation de capital (prime d'émission incluse) s'élève à 375 631 584 euros et se traduit par l'émission de 40 829 520 actions nouvelles
- L'augmentation de capital a fait l'objet d'une demande totale de 44 698 970 actions, soit un taux de souscription de 109,5% (dont 98,9% à titre irréductible et 10,6% à titre réductible)
- La capitalisation boursière de Voltalia ressort à 920 millions d'euros après création des 40 829 520 actions nouvelles, sur la base du cours de clôture de 10,25 euros au 10 juillet 2019
- Suite à leurs souscriptions, Creadev et Proparco, actionnaires stratégiques, détiennent 69,85% et 4,10% du capital respectivement, tandis que la BERD (Banque Européenne de Reconstruction et de Développement) entre au capital de Voltalia avec 2,78%
- Le flottant s'élève à 213 millions d'euros contre 116 millions d'euros avant augmentation de capital et s'élève à 23,15% du capital (contre 23,09% avant l'augmentation de capital)
- Le produit net de l'augmentation de capital dote Voltalia des moyens supplémentaires pour financer son objectif d'une capacité consolidée d'au moins 2,6 GW en exploitation ou en construction à horizon 2023

Voltalia (la « Société ») (Euronext Paris, code ISIN : FR0011995588), acteur international des énergies renouvelables, annonce ce jour le grand succès de son augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires d'un montant brut d'environ 376 millions d'euros (l'« Augmentation de Capital »). L'Augmentation de Capital donnera lieu à l'émission de 40 829 520 actions nouvelles au prix de souscription unitaire de 9,20 euros.

« Le grand succès de cette augmentation de capital nous dote de moyens supplémentaires afin d'accélérer notre croissance sur le marché des énergies renouvelables compétitives. Notre secteur est jeune et en pleine transformation : en ciblant des marchés non-subsidés, en poursuivant notre stratégie de producteur et prestataire et en offrant énergie et services énergétiques directement aux entreprises, nous sommes idéalement positionnés pour capter le potentiel de croissance et de rentabilité du marché. Au nom de toute l'équipe de Voltalia, je tiens à remercier sincèrement tous nos actionnaires, les anciens comme les nouveaux qui nous ont rejoints, pour la confiance qu'ils nous témoignent en souscrivant massivement à l'augmentation de capital », déclare Sébastien Clerc, Directeur général de Voltalia.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Rappel des objectifs de l'Augmentation de Capital

L'Augmentation de Capital avec Maintien du DPS est destinée à fournir à la Société des moyens supplémentaires pour financer son objectif d'une capacité consolidée d'au moins 2,6 GW en exploitation ou en construction à horizon 2023.

Dans cette perspective, la Société envisage d'allouer au moins 300 millions d'euros des fonds levés à la construction de 1,6 GW de nouvelles capacités de production, au-delà d'1 GW installé en 2020 :

- construction des projets sécurisés déjà identifiés individuellement par la Société pour une capacité de 0,6 GW, ces projets représentant un investissement en fonds propres d'au moins 130 millions d'euros ; et
- construction d'autres projets encore en phase de développement à la date du Prospectus, pour une capacité d'au moins 1 GW, ces projets représentant un investissement en fonds propres d'au moins 170 millions d'euros.

Au sein de cette enveloppe d'au moins 300 millions d'euros et conformément au protocole d'accord conclu avec la BERD, la Société prévoit d'investir en fonds propres au moins 50 millions d'euros dans des pays d'opération de la BERD tels que le Maroc, la Tunisie, l'Égypte ou la Grèce.

Le solde des fonds levés pourrait être utilisé pour financer d'éventuelles acquisitions ciblées, notamment pour renforcer l'implantation de la Société dans ses nouvelles zones géographiques en Afrique, en Amérique Latine ou en Europe, ou encore pour développer l'activité de services de la Société.

Résultats de l'Augmentation de Capital

Le montant brut de l'augmentation de capital (prime d'émission incluse) s'élève à 375 631 584 euros et se traduit par l'émission de 40 829 520 actions nouvelles d'une valeur nominale de 5,70 euros (les « Actions Nouvelles ») à un prix de souscription unitaire de 9,20 euros.

A l'issue de la période de souscription qui s'est achevée le 8 juillet 2019, la demande totale s'est élevée à environ 411,2 millions d'euros, soit un taux de souscription de 109,5%.

- 40 381 790 Actions Nouvelles ont été souscrites à titre irréductible représentant environ 98,9% des Actions Nouvelles à émettre ;
- La demande à titre réductible a porté sur 4 317 180 Actions Nouvelles et ne sera en conséquence que partiellement allouée, à hauteur de 447 730 actions nouvelles réparties selon un coefficient de 0,136700532578590231410277 calculé sur le nombre de droits présentés à l'appui des souscriptions à titre irréductible sans qu'il puisse en résulter une attribution de fractions d'Action Nouvelle et sans que l'attribution puisse être supérieure à la quantité d'Actions Nouvelles demandées à titre réductible.

Engagements de souscription

Les engagements de souscription pris par Voltalia Investissement, Proparco et la BERD représentaient à la date de lancement de l'opération un montant maximum d'environ 283 millions d'euros, soit environ 75,3% de l'Augmentation de Capital.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



- **Souscription de Voltalia Investissement**

Voltalia Investissement, actionnaire de référence de Voltalia, a souscrit 27 173 910 actions nouvelles pour un montant de 250 millions d'euros.

- **Souscription de Proparco**

Proparco a exercé l'intégralité de ses droits préférentiels de souscription et souscrit 1 675 600 actions nouvelles pour un montant de 15 millions d'euros.

- **Souscription de la BERD**

La Banque Européenne de Reconstruction et de Développement (la « BERD ») a souscrit 2 497 831 actions nouvelles pour un montant de 23 millions d'euros.

Incidence de l'Augmentation de Capital sur la répartition du capital

A l'issue de l'Augmentation de Capital, le capital social de Voltalia s'élèvera à 512 002 186,50 euros et sera composé de 89 824 945 actions de 5,70 euros de valeur nominale chacune. Il se répartira comme suit :

Après augmentation de capital								
Actionnariat	Sur une base non diluée				Sur une base diluée ⁽¹⁾			
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% du droit de vote ⁽²⁾	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% du droit de vote ⁽²⁾
Voltalia Investissement ⁽³⁾	62 744 407	69,85%	97 246 796	78,16%	62 744 407	69,61%	97 246 796	77,96%
Proparco ⁽⁴⁾	3 686 323	4,10%	3 686 323	2,96%	3 686 323	4,09%	3 686 323	2,96%
BERD ⁽⁴⁾	2 497 831	2,78%	2 497 831	2,01%	2 497 831	2,77%	2 497 831	2,00%
Actions auto-détenues ⁽⁵⁾	101 067	0,11%	101 067	0,08%	101 067	0,11%	101 067	0,08%
Flottant	20 795 317	23,15%	20 891 507	16,79%	21 113 003	23,42%	21 209 193	17,00%
Total	89 824 945	100%	124 423 524	100%	90 142 631	100%	124 741 210	100%

(1) En tenant compte des 46.100 bons de souscription de parts de créateur d'entreprise et des 216.811 options de souscription d'actions émis et attribués par la Société en tenant compte de l'ajustement du prix de souscription et du nombre d'actions pouvant être souscrites par exercice des options décidé à la suite de l'augmentation de capital de la Société de novembre 2016, exerçables ou non, donnant respectivement droit à la souscription de 4.961 et 184.481 actions nouvelles, et des 128.244 actions gratuites attribuées par la Société en cours d'acquisition.

(2) Un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

(3) Au 31 décembre 2018, le capital de Voltalia Investissement est détenu à hauteur de 98,20 % par CREDEV SA, un holding d'investissement de la famille Mulliez, de 0,85 % par M. Robert Dardanne, de 0,47 % par Soparvoltalia et de 0,48 % par M. Sébastien Clerc.

(4) Compte tenu des engagements de souscription de Voltalia Investissement, de Proparco et de la BERD.

(5) Actions détenues par la Société dans le cadre du contrat de liquidité conclu avec Invest Securities, à la date du 31 mai 2019.

(6) Droit de vote théorique. Les actions détenues par la Société perdent le droit de vote en assemblée générale.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Par ailleurs, l'acquisition envisagée de la société Helexia¹ serait rémunérée par la remise d'un nombre maximum de 5 509 407 actions nouvelles de la Société (représentant 6,1% du capital social de la Société à la suite de la réalisation de l'Augmentation de Capital avec Maintien du DPS). A la suite de cette acquisition, Voltalia Investissement et la société qui la contrôle, Creadev, (en ce compris via Crea-Five) pourraient détenir ensemble au maximum 71,6 % du capital social et 79,1 % des droits de vote de la Société.

Engagement d'abstention de la Société

A compter de la date du prospectus, soit le 21 juin 2019, et jusqu'à 180 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison des Actions Nouvelles, sous réserve de certaines exceptions usuelles.

Engagements de conservation

Voltalia Investissement

A compter de la date du prospectus, soit le 21 juin 2019, et jusqu'à 180 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison des Actions Nouvelles, sous réserve de certaines exceptions usuelles.

Creadev et Crea-Five

Engagement de conservation de Voltalia Investissement, au nom et pour le compte de Creadev et de Crea-Five, sur les actions qui pourraient être reçues par celles-ci en rémunération de l'acquisition d'Helexia, à compter de la date de réception des titres de la Société et jusqu'à l'expiration d'un délai de 180 jours suivant la date de règlement-livraison des Actions Nouvelles, sous réserve des mêmes exceptions que Voltalia Investissement.

Calendrier indicatif

Le règlement-livraison et l'admission aux négociations sur Euronext Paris (compartiment B) des actions nouvelles interviendront le 15 juillet 2019. Les actions nouvelles porteront jouissance courante. Elles seront immédiatement assimilées aux actions existantes de la Société et seront négociées sur la même ligne sous le code ISIN FR0011995588.

L'Augmentation de Capital avec Maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires a été conduite par BNP Paribas, J.P. Morgan Securities plc et Natixis en qualité de Teneurs de Livre, et Banco Santander, S.A., CM-CIC Market Solutions, Portzamparc et Invest Securities en qualité de Co-Chefs de File.

Information du public

Le prospectus, ayant reçu le visa n° 19-290 en date du 21 juin 2019, est composé (i) du document de référence de la Société enregistré auprès de l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») le 29 mars 2019 sous le numéro D.19-0222, (ii) d'une note d'opération ainsi que (iii) du résumé du prospectus (inclus dans la note d'opération).

Des copies du prospectus sont disponibles sans frais au siège social de la Société, situé au 84 Boulevard de Sébastopol, 75002 Paris - France. Le prospectus peut également être consulté sur le site Internet de la Société (www.voltalia.com) ainsi que sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org)

La Société attire l'attention du public sur les facteurs de risques détaillés dans le chapitre 2 du document de référence et dans la section 2 de la note d'opération.

¹ voir communiqué du 23 mai 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



A propos de Voltalia (www.voltalia.com)

Voltalia est un acteur international des énergies renouvelables. Le Groupe produit et vend de l'électricité issue de ses installations éoliennes, solaires, hydrauliques, biomasse et de stockage qu'il détient et exploite.

Voltalia est également prestataire de services et accompagne ses clients investisseurs en renouvelable pendant toutes les étapes des projets, de la conception à l'exploitation-maintenance.

Voltalia dispose d'une puissance en exploitation et en construction de plus de 1 GW et d'un portefeuille de projets en développement représentant une capacité totale de 6,2 GW, dont 0,6 GW sécurisés.

Le Groupe compte 591 collaborateurs, est présent dans 18 pays sur 4 continents et possède une capacité d'action mondiale pour ses clients.

Voltalia est coté sur le marché réglementé d'Euronext à Paris, compartiment B (FR0011995588 – VLTSA) et fait partie des indices Enternext Tech 40 et CAC Mid&Small. Le Groupe est également inclus dans le Gaïa-Index, l'indice des valeurs moyennes responsables.

Voltalia
Secrétaire général : Marie de Lauzon
Relations Investisseurs : invest@voltalia.com
+33 (0)1 81 70 37 00

Actifin
Relations Presse : Jennifer Jullia
jjullia@actifin.fr
+33 (0)1 56 88 11 11

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



AVERTISSEMENT

Aucune communication, ni aucune information relative à l'augmentation de capital de Voltalia avec maintien du droit préférentiel de souscription ne peut être diffusée au public dans un quelconque pays où une obligation d'enregistrement ou d'approbation est requise. Aucune démarche n'a été entreprise (ni ne sera entreprise) en dehors de France, dans un quelconque pays où de telles démarches seraient requises. L'émission, l'exercice ou la vente de droits préférentiels de souscription ou la souscription ou l'achat des actions nouvelles ou des droits préférentiels de souscription peuvent faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques. Voltalia n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions.

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du parlement européen et du conseil du 4 novembre 2003, telle que modifiée et telle que transposée dans chacun des Etats membres de l'Espace Economique Européen (la « **Directive Prospectus** »).

S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen autres que la France (les « **États membres** ») ayant transposé la Directive Prospectus, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des Etats membres. En conséquence, les droits préférentiels de souscription et les actions nouvelles peuvent être offertes dans les Etats membres uniquement : (a) à des personnes morales qui sont des investisseurs qualifiés tels que définis dans la Directive Prospectus ; ou (b) dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par Voltalia d'un prospectus au titre de l'article 3(2) de la Directive Prospectus.

La diffusion du présent communiqué n'est pas effectuée par et n'a pas été approuvée par une personne autorisée (« **authorised person** ») au sens de l'article 21(1) du Financial Services and Markets Act 2000. En conséquence, le présent communiqué est adressé et destiné uniquement (i) aux personnes situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) aux professionnels en matière d'investissement au sens de l'article 19(5) (« **investment professionals** ») du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel que modifié), (iii) aux personnes visées par l'article 49(2) (a) à (d) (sociétés à capitaux propres élevés, associations non-immatriculées, etc.) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 ou (iv) à toute autre personne à qui le présent communiqué pourrait être adressé conformément à la loi (les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii), (iii) et (iv) étant ensemble désignées comme les « **Personnes Habilitées** »). Les droits préférentiels de souscription et les actions nouvelles sont uniquement destinés aux Personnes Habilitées et toute invitation, offre ou tout contrat relatif à la souscription, l'achat ou l'acquisition des droits préférentiels de souscription et des actions nouvelles ne peut être adressé ou conclu qu'avec des Personnes Habilitées. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué et les informations qu'il contient. Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus approuvé par la Financial Services Authority ou par toute autre autorité de régulation du Royaume-Uni au sens de la Section 85 du Financial Services and Markets Act 2000.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières ni une quelconque sollicitation de vente de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique. Les droits préférentiels de souscription et les actions nouvelles de Voltalia n'ont pas été et ne seront pas enregistrés au sens du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « **U.S. Securities Act** ») et ne pourront être, directement ou indirectement, offerts ou vendus aux Etats-Unis d'Amérique qu'en vertu d'une exemption d'enregistrement conformément au U.S. Securities Act. Voltalia n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre mentionnée dans le présent communiqué ou une partie de cette offre aux Etats-Unis d'Amérique ni d'effectuer une quelconque offre au public aux Etats-Unis d'Amérique.

La diffusion du présent communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Les informations contenues dans le présent communiqué ne constituent pas une offre de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon.

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie ou du Japon.